

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Séance du 17 novembre 2025

Le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Rapport d'activités 2024 de la CCRG

Prend connaissance du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ci-annexé.

2. Organismes extérieurs – Rapport d'activités 2024

Prend acte des rapports d'activités 2024, ci-dessus mentionnés, et annexés à la présente délibération.

3. Convention de servitude de passage – Route d'Issenheim

Approuve la signature du présent acte contenant constitution de servitude et les conditions particulières suivantes : l'acte contenant constitution de servitude est consenti et accepté moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 20 € ; les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS ; Charge ENEDIS de missionner un notaire pour l'établissement de l'acte correspondant et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique.

4. Cession de l'ensemble Immobilier des Erables

Approuve la cession de cet ensemble immobilier sis 1, rue Émile de Bary, section 9 du ban communal d'une contenance de 8428m² - Acquéreur : Fonds de Dotation Marguerite Kuentz, 1, rue Jean Moulin - 68500 GUEBWILLER, représentée par son Président, M. Denis KUENTZ.

Approuve les conditions particulières suivantes : La vente est consentie moyennant le prix net vendeur de 637 343 € pour l'ancien EHPAD, de 332 000 € pour l'ancien Diaconat et de 111 000 € pour l'ancienne conciergerie ; les honoraires de négociation, les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 024 « produit des cessions d'immeubles ».

5. Révision de statuts de Territoire d'Energie d'Alsace

Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 ; Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

6. Ravalement de façade – Attribution de subventions

Décide l'attribution d'une subvention de 25 000,00 € au GROUPE SAINT SAUVEUR pour les travaux réalisés au 16 rue de la Commanderie, Bâtiment B.

7. Débat d'orientations budgétaires 2026

Débat des orientations budgétaires pour 2026 présentées dans le document annexé.

8. Produits communaux – Créances irrécouvrables en non-valeurs

Accepte d'admettre en non-valeur une somme de 6 683,00 € sur le budget principal et décide l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur sur les crédits inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

9. Projet de restructuration du groupe scolaire Jeanne Bucher – Demandes de financement

Approuve le projet de rénovation du groupe scolaire Jeanne Bucher, avec l'agrandissement de l'école maternelle et la création d'un périscolaire sur site et autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des dispositifs et des co-financeurs identifiés.

10. Attribution de subvention à l'Ecole Emile Storck

Décide d'attribuer la somme de 1.080 € pour le cycle d'apprentissage de Tennis au profit des élèves de l'école élémentaire Émile STORCK et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

11. Forêt Communale – Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2026

Approuve le programme établi par l'ONF en précisant que la réalisation de ce programme est effective dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal et que les travaux devront être suspendus, à n'importe quel moment, si le produit des ventes de bois est inférieur aux montants escomptés.

Habilite M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver les documents techniques y afférents dans la limite des moyens ouverts.

12. Forêt Communale – Etat d'Assiette 2027

Accepte l'État d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2027 tel que proposé.

13. Personnel Communal – Adhésion à la convention de participation risque "prévoyance" mise en place par le CDGFPT du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque "prévoyance"

Adhère à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans, avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ; accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ; fixe le montant de la participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20,25€ par mois et autorise M. le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

14. Tableau des effectifs – Création de poste

Crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2026, 1 poste d'assistant-e de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe – temps complet, relevant de la catégorie B et du grade B2 de la filière culturelle et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Affiché le :

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ

Conseiller d'Alsace

